



ÉTUDE DE L'ACCESSIBILITÉ

FICHE MÉTHODOLOGIQUE

À QUOI ÇA SERT ?

L'étude d'accessibilité consiste à recenser et évaluer les dispositifs et infrastructures de mobilité à proximité du site.

Cela permet de connaître le potentiel d'utilisation des modes de transport par les collaborateurs, selon la qualité de l'offre proposée par le territoire ou par l'employeur, et d'identifier les manques.

QUELS OUTILS MOBILISER ?

Des ressources en ligne peuvent être consultées pour récupérer de l'information sur les offres de mobilité.

On retrouve par exemple :

- Niveau de congestion : [Google Trafic](#), [Mappy](#) et [Waze](#)
- Bornes de recharge publiques : [Bison Futé](#)
- Covoiturage : certaines collectivités ont des partenariats avec des plateformes nationales, [plateforme employeurs pro-covoiturage de l'ADEME](#)
- Parkings publics : [Base nationale des lieux de stationnement](#)
- Plan du réseau de transports en commun et fiches horaires : site de la commune ou du réseau de transport
- Plan du réseau cyclable : [Géovélo](#), ou plan de mobilité du territoire
- Notation des infrastructures cyclables : [Baromètre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette](#)
- Aides financières vélo : [mesaidesvelo.fr](#) ou le site de la commune ou de l'intercommunalité

Pour aller plus loin, la plateforme ressources de l'ADEME propose :

- Un guide d'autodiagnostic
- Un tableau de notation

NOS RECOMMANDATIONS

Cette démarche est l'occasion de prendre contact avec les collectivités et [l'Autorité Organisatrice de la Mobilité](#).

Ces interlocuteurs auront les informations les plus récentes sur les évolutions à venir des offres et les actions dont peuvent bénéficier les employeurs et pourront être à l'écoute des besoins.

QUEL SUPPORT UTILISER ?

Les offres identifiées peuvent être listées dans un rapport agrémenté d'illustrations ou de plans. L'étude d'accessibilité, présentée dans un format pédagogique peut ainsi directement être diffusée auprès des collaborateurs pour les informer des offres à leur disposition.

QUELLES ÉTAPES SUIVRE ?

- 1 Lister les catégories d'offres à recenser : *accès en véhicules motorisé dont covoiturage, accès en transport en commun, accès en vélo, en trottinette et à pied*
- 2 Identifier les acteurs à mobiliser *moyens généraux ou équivalent en interne, collectivités et AOM*
- 3 Renseignement des différentes offres actuelles et à venir et évaluation de leur niveau de qualité
- 4 Communication sur ces offres auprès des collaborateurs
- 5 Remontée des pistes d'amélioration aux collectivités et à l'AOM

Cadrage de la démarche

Diagnostique des flux et de l'accessibilité

Étude des pratiques et des besoins

Plan d'action et suivi